

Etablissements scolaires



La qualité de l'air intérieur : un enjeu primordial pour les écoles

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du Public (ERP) accueillant des enfants de moins de 6 ans, est rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2018. Et depuis le 1er janvier 2020, cette surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire pour les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées...) et les centres de loisirs. La réglementation tend à rendre obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur au sein des ERP. Les polluants à surveiller sont : formaldéhyde, benzène et dioxyde de carbone (CO₂). Décret n°2011-1728 du 02/12/2011 et n°2012-14 du 5 janvier 2012.

Les différentes sources de pollution présentes dans les écoles



Particules fines
Virus
Odeurs
COV (colle, peinture...)
CO₂
Bactéries
PM_{2.5}
Poussières
Acariens
Pollens

L'air intérieur de ces établissements scolaires peut contenir de nombreux polluants d'origine organique (bactéries, virus, acariens...), chimique (formaldéhyde, benzène, colles, peinture...) ou encore gazeuse (dioxyde de carbone...).

Cette pollution de l'air intérieur est inhalée au quotidien par les occupants (professionnels et enfants) c'est pourquoi il est impératif d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles.

Les risques liés à une mauvaise qualité de l'air dans les établissements scolaires

Les enfants passent en moyenne 90 % de leur temps en intérieur (salles de classe, logements, transports, salles de sport, etc.). Il faut savoir que l'air intérieur peut être 8 à 10 fois plus pollué que l'air ambiant extérieur.

- 40 % des maladies liées à l'environnement touchent des enfants de moins de 5 ans.
- En France, 1 enfant sur 10 est asthmatique.

Une qualité de l'air polluée est à l'origine de nombreux symptômes (maux de tête, irritations des yeux, du nez, de la gorge, hyperactivité...) qui impactent la santé des occupants (professionnels et enfants).

- **Maux de tête**
- **Fatigue**
- **Irritations**
- **Hyperactivité**
- **Troubles de la concentration**
- **Allergies respiratoires**

Protégez votre santé, celle de vos collaborateurs et celle de vos patients

Cette pollution de l'air intérieur est inhalée au quotidien par les occupants (professionnels et enfants) c'est pourquoi il est impératif d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles.

Améliorer la qualité de l'air intérieur vous permet de limiter la propagation des épidémies en éliminant les bactéries et les virus présents dans l'air. Purifier l'air de votre école, permet d'assurer des conditions optimales d'accueil pour tous les enfants y compris ceux dits sensibles à la qualité de l'air (allergiques, asthmatiques...). Enfin, en offrant un air sain quotidiennement, vous fidélisez également vos salariés et réduisez l'absentéisme (notamment en périodes d'épidémies hivernales).

Pourquoi choisir Eolis Air Manager ?

Offrir un air pur à ses occupants vous permet de rassurer les parents sur l'environnement sain dans lequel leurs enfants évoluent tous les jours, tout en favorisant la capacité de concentration et l'apprentissage des enfants.



EOLIS Air Manager a été testé par un laboratoire indépendant afin de démontrer ses performances de filtration sur le formaldéhyde et le benzène. Suite à ces essais, voici les résultats du laboratoire :

